



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 septembre 2023 — N° 60

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Caron, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale du rétablissement.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la présence d'une délégation de Saint-Jean-sur-Richelieu au Sommet municipal sur l'itinérance.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de réclamer justice pour M. Pedro Eduardo Malpica Ramos.

Mme Bourassa (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise Ferreol inc.

20 septembre 2023

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association du troisième âge Filia.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de saluer le succès entrepreneurial de la famille Lalande, propriétaire de l'entreprise Les Sucrieries d'Argenteuil SENC.

M. Tremblay (Dubuc) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le succès des festivals tenus dans la circonscription de Côte-du-Sud.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de commémorer le 175^e anniversaire du naufrage du Carricks of Whitehaven.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'événement Fire Skatefest.

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner la mobilisation des citoyens d'Adstock pour la protection du lac à la Truite.

20 septembre 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Drainville, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de l'Institut national des mines du Québec;

(Dépôt n° 742-20230920)

Le Plan stratégique 2023-2028 de l'Institut national des mines du Québec;

(Dépôt n° 743-20230920)

Le rapport annuel de gestion 2022-2023 de la Commission consultative de l'enseignement privé.

(Dépôt n° 744-20230920)

M. Roberge, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, dépose :

Le rapport d'activités 2022-2023 du Centre de la francophonie des Amériques.

(Dépôt n° 745-20230920)

20 septembre 2023

Mme Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, dépose :

Le rapport annuel 2022-2023 de la Société des établissements de plein air du Québec.

(Dépôt n° 746-20230920)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 30 concernant le Règlement sur les aides auditives et les services assurés, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 23 mai 2023 par Mme Labrie (Sherbrooke);

(Dépôt n° 747-20230920)

La réponse à la question écrite n° 36 concernant le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 juin 2023 par M. Zanetti (Jean-Lesage);

(Dépôt n° 748-20230920)

La réponse à la question écrite n° 37 concernant la situation financière de l'organisme La Route de Champlain, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 8 juin 2023 par M. Grandmont (Taschereau);

(Dépôt n° 749-20230920)

La réponse à la question écrite n° 39 concernant l'encadrement professionnel des biologistes et des microbiologistes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 juin 2023 par M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin).

(Dépôt n° 750-20230920)

Mme la présidente dépose :

Copie d'une lettre, en date du 19 septembre 2023, que lui a adressée Mme Diane Poitras, présidente de la Commission d'accès à l'information du Québec, l'informant de sa décision de prendre sa retraite à compter du 3 avril 2024 et, par conséquent, de quitter ses fonctions à cette date.

(Dépôt n° 751-20230920)

20 septembre 2023

Dépôts de pétitions

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 36 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le choix du nom des époux à la suite d'une union maritale.

(Dépôt n° 752-20230920)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Martel (Nicolet-Bécancour) présente une motion concernant la lutte aux changements climatiques; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), conjointement avec
M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et
Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'impact environnemental du transport routier; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Zaga Mendez (Verdun) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne avec fierté
l'inscription de l'Île d'Anticosti à la Liste du patrimoine mondial
de l'UNESCO;

20 septembre 2023

QU'elle félicite l'ensemble des acteurs ayant soutenu la candidature de ce territoire exceptionnel sur le plan naturel et géologique;

QU'enfin, l'Assemblée nationale remercie l'ensemble des citoyens, des citoyennes et des organisations du Québec qui se sont mobilisés au fil des ans pour protéger l'intégrité de ce joyau national contre les projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 122 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, présente une motion concernant le financement des institutions d'enseignement supérieur; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 22, Loi concernant l'expropriation;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation;

20 septembre 2023

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 17, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant le retrait de l'exception visant les chauffeurs d'autobus scolaires de la Loi sur les normes du travail;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'augmentation des investissements en matière de prévention et de promotion de la santé; et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la mise en place d'un plan de lutte nationale contre les drogues du viol;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions concernant l'intégration du REM au nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes.

20 septembre 2023

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Lévesque, deuxième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 21 septembre 2023, sur une question adressée par Mme Caron (La Pinière) à M. Girard, ministre des Finances, sur le sujet suivant : « nos aînés invalides qui vivent des injustices ».

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 34, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, est ajourné.

20 septembre 2023

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 33, Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Grandmont (Taschereau) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les municipalités sont autonomes en ce qui a trait à la planification et à la mise en œuvre de projets de transport en commun;

QU'elle réitère son appui au projet actuel de tramway et de réseau structurant de la Ville de Québec;

QU'elle demande au gouvernement de s'engager à appuyer sans ingérence ce projet et à continuer d'investir les sommes nécessaires pour sa réalisation.

20 septembre 2023

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 24 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 41 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, propose :

QUE la motion du député de Taschereau soit amendée de la manière suivante :

1. Au premier alinéa, retirer les mots « que les municipalités sont autonomes » et les remplacer par « l'importance du partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités »;
2. Au dernier alinéa, retirer les mots « s'engager à appuyer sans ingérence ce projet et à continuer d'investir les sommes nécessaires pour sa réalisation » et ajouter les mots « poursuivre sa collaboration avec la Ville dans la réalisation du projet ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance du partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités en ce qui a trait à la planification et la mise en œuvre de projets de transport en commun;

20 septembre 2023

QU'elle réitère son appui au projet actuel de tramway et de réseau structurant de la Ville de Québec;

QU'elle demande au gouvernement de poursuivre sa collaboration avec la Ville dans la réalisation du projet.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Grandmont (Taschereau) et sur la motion d'amendement de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, sous réserve de la permission de son auteur.

Au cours de son intervention, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE la motion du député de Taschereau soit amendée de la manière suivante :

Au premier alinéa, remplacer le mot « autonomes » par les mots « des partenaires de premier plan ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les municipalités sont des partenaires de premier plan en ce qui a trait à la planification et à la mise en œuvre de projets de transport en commun;

QU'elle réitère son appui au projet actuel de tramway et de réseau structurant de la Ville de Québec;

QU'elle demande au gouvernement de s'engager à appuyer sans ingérence ce projet et à continuer d'investir les sommes nécessaires pour sa réalisation.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Grandmont (Taschereau) et sur les motions d'amendement de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, et de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, sous réserve de la permission de son auteur.

20 septembre 2023

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Grandmont (Taschereau) accepte la proposition d'amendement de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, et refuse la proposition d'amendement de M. Tanguay, chef de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, et sur la motion proposée par M. Grandmont (Taschereau), sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 33, Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 33 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 33 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

20 septembre 2023

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 21 septembre 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 12, M. Lévesque, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 septembre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

20 septembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Zaga Mendez (Verdun) :

(Vote n° 122)

POUR - 101

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Kelley (PLQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Lac-Saint-Jean)	Martel (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Groncin (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Nichols (IND)	
Ciccone (PLQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	